



licencier en étent longue maladie reconnu cpam phlpp826@aol.com

Par **phlpp826**, le **07/04/2009** à **19:22**

Bonjour, j'ai travaillé dans un labo comme femme de ménage 1998 mes mon travail n'était pas femme de ménage comme s'était marquée sur mes contrats voilà je vous explique en gros ce que je faisais sans savoir que je mettais ma santé en danger je vidais des pots formol avec des chaires humaines que je devais mettre dans un conteneur en suite je devais nettoyer ses pots et remettre l'étiquette du labo je peux vous dire que quand je vidais ses pots formol mes yeux piqués j'avais du mal à respirer et j'étais tout rouge au visage ce qui travaillait disiez que c'était normal avec la vapeur du formol en suite je devais remplir des petits pots formol et des moyens je devais faire de l'alcool 50 alors il fallait mettre de l'alcool 90 coupé avec de l'eau distillée tout ces chaires humaines ses moi qui les vidais il y avait fœtus, colons, intestin, reins, etc. ça m'a marquée de voir toutes ces choses en suite je vidais des ponctions urinaires, seringues qui restent des produits pour les hôpitaux cliniques, médecin ces moi qui les préparais je peux vous dire qu'il en avait beaucoup à faire et je devais marquer sur le cahier de commande les plaquettes de frottis déjà utilisées ses moi qui nettoyaient et qui remettent des lampes + étiquettes les livrons ses moi qui vérifiaient si il avait tout et ensuite ranger il avait des gros bidons formol et alcool très lourds et des cartons et produits et quand j'avais du temps je faisais un peu de ménage en 2001 je tombe malade cpam me mes longue maladie a partir de 2001 jusqu'en 2004 entre deux mes patrons me licencie cause de maladie tout en étant en longue maladie et sans me faire passer médecin du travail j'étais tellement malade que je me suis pas rendu compte quand avez pas le droit de licencier sans faire passer médecin du travail ces pas tout mes contrats il comptait moi d'heure à l'assurance mes moi j'ai mes contrats qui prouvent que je faisais mes 39 heures de travail par semaine et mes fiches de paie en 2006 je vois un avocat lui explique la faire et il me répond que mon dossier va aller vite et qu'il faisait le nécessaire la nous somme en 2009 rien ne fait es pour cette avocat qui était pas son compte quand je lui ai donné dossier. j'ai su sur internet des avocats qui m'ont répondu que il m'avez bien roulé car il devez faire appeler au prudhomme qui a pas fait moi je connais rien des lois lui oui vu que ses un avocat je me demande si il y

a une justice car je sais que mes patron on de grande conéssence mes dit vous bien que tout se materiel n'est pas stéril et quond mes des gens en danger .ma santé foutue et le moral aussi